



Déclaration liminaire des représentants de la CGT Finances Publiques au CTL de l'Essonne du 28 juin 2012.

Madame la Directrice,

Au terme de cinq années de mise en place de réformes régressives menées sous l'égide de la RGPP et dont la fusion DGI-DGCP se voulait emblématique, notre administration en ressort considérablement affaiblie tant du point de vue de l'exercice de ses missions (pour les accomplir pleinement) que des moyens en emploi et des conditions de vie au travail des agents.

Le nouveau gouvernement affiche une volonté d'arrêter la RGPP et de lancer un nouveau projet de re-fondation et de modernisation de l'action publique.

Pour la CGT Finances publiques, cette perspective doit clairement prendre appui sur les revendications que les personnels portent depuis des années. Notre intervention syndicale visera à concrétiser cette exigence et à ouvrir de véritables négociations, à tous les niveaux, sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

En tout état de cause, nous ne saurions accepter que les responsables de notre administration continuent à ignorer la nouvelle situation créée et poursuivent la mise en œuvre des contre-réformes et des restructurations des services selon les logiques antérieures qui ont été rejetées démocratiquement par les citoyens de notre pays.

Ceci légitime les exigences que nous portons à l'égard de la Direction générale et du nouveau gouvernement d'arrêt immédiat des dites contre-réformes et de toute restructuration, d'un bilan contradictoire réel de la fusion et de mesures immédiates à prendre.

Celles-ci concernent :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- l'arrêt des licenciements et un plan de titularisation des personnels non titulaires,
- la revalorisation du point d'indice,
- la suppression du jour de carence,
- l'accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,
- l'abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,
- l'abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,
- l'abandon du projet de corps interministériel des informaticiens.

Mais notre démarche vaut de la même manière pour les initiatives que vous prenez au niveau local.

Notre département a subi des vagues successives de suppressions d'emplois : 40 emplois supprimés cette année, 66 en 2011. Depuis la fusion, ce sont plus de 150 emplois qui ont été supprimés dans l'Essonne. Ces suppressions s'accompagnent de sous effectifs permanents et dans le même temps, les charges de travail ne cessent de croître dans l'ensemble des services.

Les agents, dans tous les services du département, expriment un profond mal être au travail, une souffrance qui ne fait que croître (comme nous vous l'avons signalé dernièrement à propos du SIE de Juvisy-Nord). Des agents souffrent, sont arrêtés pour dépression. Nous ne l'acceptons pas !

La politique du chiffre et des statistiques est un non sens qui exige des agents un maximum dans des délais de plus en plus contraints, qui dégrade les conditions de travail et l'accomplissement de nos missions de service public.

La situation dans les services n'est plus tenable, les tensions sont trop fortes, nous redoutons que la DDFIP soit confrontée au drame, comme l'a connu France Télécom. Nous l'avons déjà évoqué lors d'une CAPL et ce ne sera pas confronté aux faits que nous devons nous larmoyer !

Voilà pourquoi nous vous demandons la réimplantation de tous les emplois nécessaires au plein accomplissement de nos missions.

De plus, vous ne pouvez vous exempter de la prise en considération du choix des citoyens. C'est pourquoi dans l'attente de la déclinaison concrète des nouvelles orientations, nous exigeons la suspension immédiate de votre part de toutes les réorganisations et les restructurations en cours.

Dans notre direction cela concerne :

- le maintien de tous les postes comptables nécessaires au maillage territorial permettant d'assurer la présence du service public pour tous les contribuables ;
- l'arrêt de toute fusion ou projet de fusion de services ;
- le maintien des services en charge de la fiscalité du patrimoine dans leur existant ;
- le maintien de l'assistance informatique au sein de la DDFIP ;
- l'arrêt de l'expérimentation RSP pour les services en charge du recouvrement;
- l'arrêt de l'expérimentation de réingénierie des processus;
- l'abandon de la généralisation de l'application Rialto-investigation et le retour à 12 vérifications par agent.

Le sentiment de nos collègues est celui d'une forte attente. Le service public doit retrouver les moyens humains et matériels lui permettant de répondre aux besoins de nos concitoyens et de tous ses interlocuteurs, notamment les collectivités locales.

Personne ne comprendrait que dans un contexte où il y a nécessité de garantir les recettes de l'Etat et de s'attaquer à l'injustice fiscale, la DGFIP continue de voir ses moyens et possibilités d'action réduits, ses services désorganisés par des restructurations incessantes dictées par le seul souci de réduire la dépense publique